

Les métiers du droit

Professions réglementées

- publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière)
- libérales

Professions non réglementées

Les professions réglementées du secteur public

☐ **Les magistrats** → du siège (juges)
→ du parquet (les procureurs: 75% des effectifs)

Formation à l'ENM
après Bac + 4

- juge au tribunal de grande instance
- aux affaires familiales
- d'instruction
- des libertés et de la détention
- de l'application des peines
- des enfants

Indépendants du
pouvoir politique

✓ procureur → général
de la république

✓ Substituts

Rôle d'accusateur,
dirigent les enquêtes,
contrôlent les gardes à
vue.

☐ **Les Greffiers** : catégorie B
En chef catégorie A

Formation à l'ENG
Après Bac + 2
Après Bac + 3

Ayant un Bac + 4

☐ **Les assistants de justice** (non titulaires:
contrats de 2 ans)

Les professions réglementées exercées en libéral

Les huissiers de justice

Examen final difficile (35% de réussite)

Formation à la chambre des
huissiers

Après Bac + 4

Les clercs d'huissiers

- Significateur (catégorie C)
- aux procédures (catégorie B)
- expert (catégorie A)

Formation à l'ENP

Sans diplôme

Après Bac ou 3 ans
d'expérience

Après Bac + 4

Les avocats

Formation au CRFPA

Après bac + 4

Les Notaires

Form° CRFPN ou CNEPN

Après Bac + 4

Les clercs de notaires

BTS ou licence pro

Les commissaires priseurs

- des ventes volontaires
- judiciaires

Après Bac + 3 puis F° en

Hist. De l'art

les administrateurs judiciaires / les mandataires liquidateurs

Après Bac + 4

Les professions non réglementées

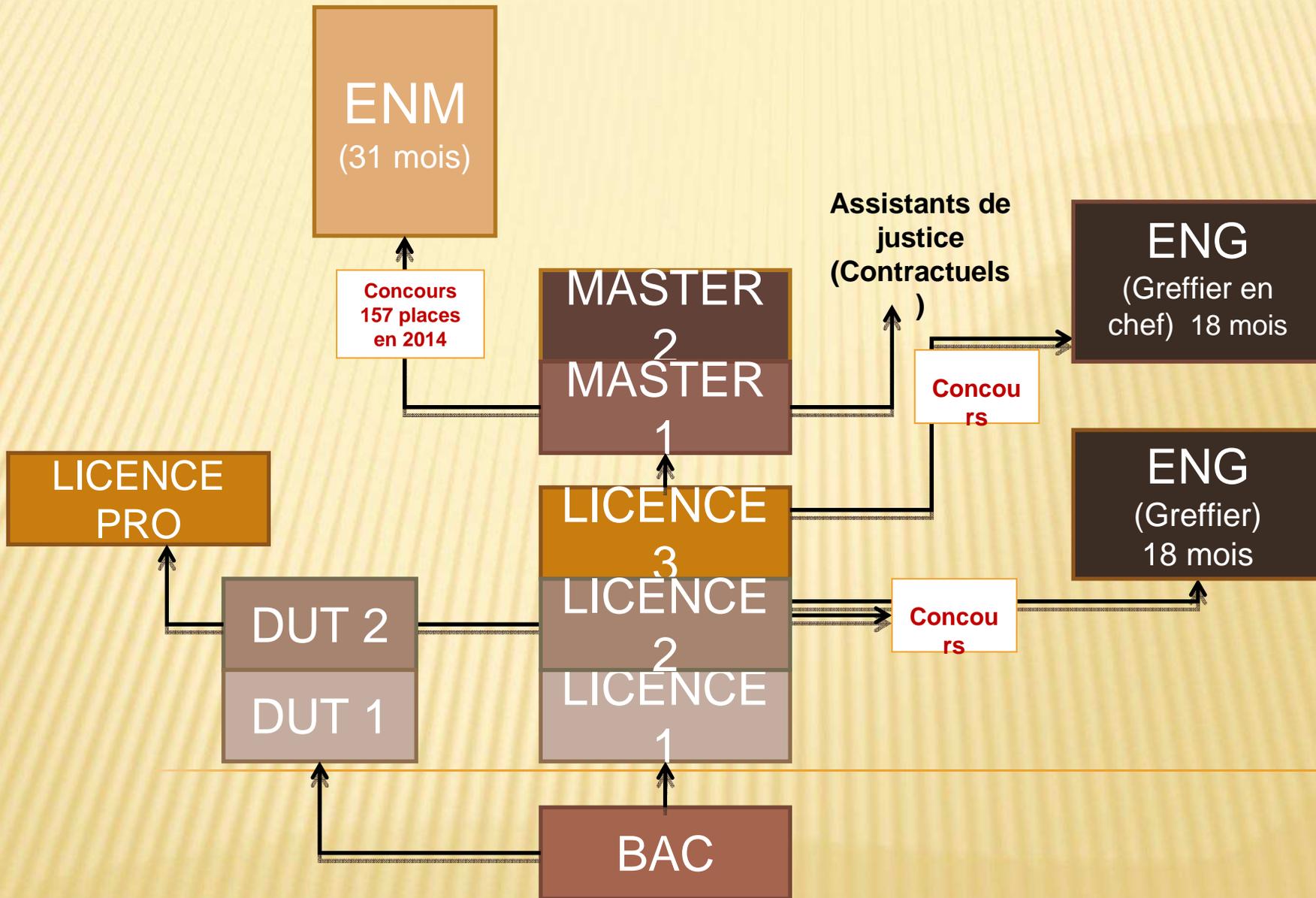
- Les secrétaires juridiques
- Les juristes d'entreprises
- Les juristes en droit de l'environnement
- Les juristes sociaux
- Les juristes des banques et assurances
- Les lobbyistes
- Les conseillers en propriété industrielle

Après bac + 2

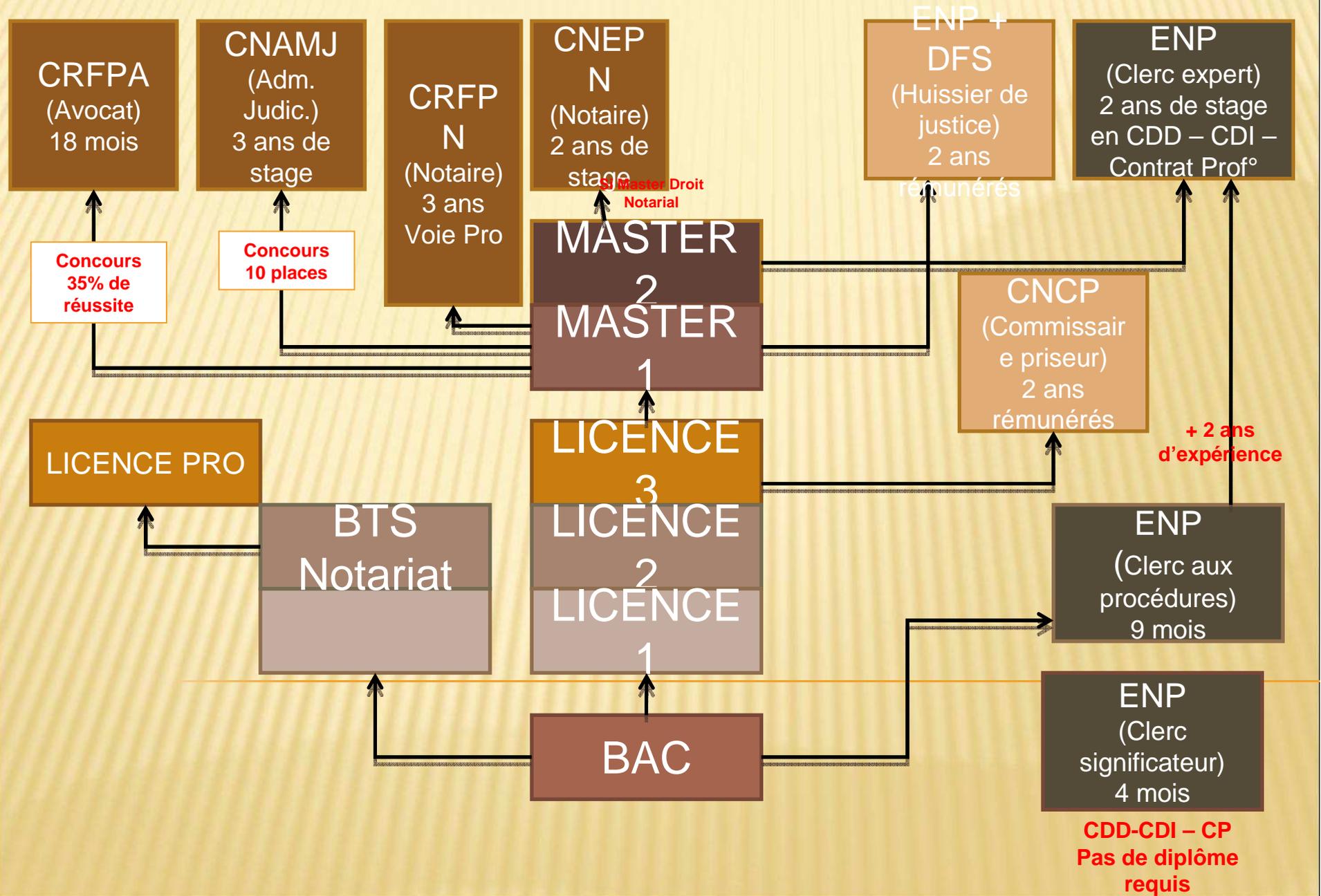
Après Bac + 5 + Anglais

Après Bac + 5

PROFESSIONS REGLEMENTEES (PUBLIC)



PROFESSIONS REGLEMENTEES (PRIVE)



Les concours

- ✓ **Les impôts**
 - ✓ **Les douanes:** déclarant, contrôleur
 - ✓ **Le trésor public**
 - ✓ **Les IRA:** Attaché d'administration centrale
 - ✓ **Ministère du travail:** contrôleur, inspecteur
 - ✓ **Gendarmerie - Police:** gardien de la paix, commissaire
-